



Commune de
Bournens

Bournens, le 1er décembre 2016

AUX MEMBRES DU CONSEIL
GENERAL DE BOURNENS

Préavis municipal N° 10 / 2016

Budget 2017

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

1. Introduction

Conformément au règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, nous soumettons à votre approbation le budget pour l'année 2017 qui présente un résultat déficitaire de CHF 15'640.50.

Les charges imposées, par l'Etat ou les associations, ont à nouveau péjoré le résultat du budget. En partant de la facture sociale ou des écoles, en passant par la réforme policière, le déficit des lignes de transport, le SDIS ou la PCi du Gros-de-Vaud et pour terminer avec la péréquation et la nouvelle taxe de la confédération pour les micropolluants, le montant total avoisine les CHF 600'000. Il représente, environ CHF 1653.00 par habitant et correspond à 45.5 points d'impôts. Ces coûts sont non maîtrisables et il ne reste donc que très peu de marge pour la gestion réelle de la commune.

Voici quelques informations détaillées d'éléments particuliers de ce budget :

1. Administration générale

101.300 Conseil Général

Les heures de vacations pour tous les membres des commissions et les forfaits pour le bureau ont été modifiés selon la décision du Conseil Général du 06 octobre 2016.

102.300 Traitement de la Municipalité

102.3001 Vacation municipalité

Selon le préavis n° 5/2016, l'augmentation du forfait des municipaux a été prise en compte, ainsi que la modification des heures de vacations.

102.317 Réception des autorités et manifestations

Les 30 ans du Battoir seront célébrés en 2017.

11.3015 Greffe municipale

Une adaptation du salaire de la greffe a été décidée, suite à la réévaluation de son poste.

11.3101 Informatique matériel

Le parc informatique va être amélioré afin que chaque employé ait son propre poste.

2. Finances

21 Impôts

Le produit des impôts a été calculé selon les directives cantonales et sur la base des chiffres fournis par le canton au 31.08.2016.

22 Service financier

Selon le courrier reçu par le SCL (service des communes et du logement) les acomptes de la péréquation 2017 se déclinent de la manière suivante :

Fonds à recevoir pour

la population	CHF 36'925
la solidarité	CHF 82'271
les dépenses thématiques	CHF 26'972

Fonds à payer

18.58 points à CHF 13'214 CHF 245'614

Péréquation directe nette CHF 99'446

3. Bâtiments

351.314 Entretien du Battoir

Il est prévu de changer les portes d'entrées et de modifier le bureau communal.

4. Travaux

43.311 Entretien de l'éclairage public

En 2017, la municipalité souhaite terminer la mise à jour de la technologie des ampoules.

46.352 Participation au SIEBS

La taxe des micropolluants de CHF 9.--/hab. est comprise dans le budget transmis par Sullens.

46.4342 Taxe unique de raccordement au réseau d'eaux usées

La municipalité a anticipé les factures qui seront émises en 2017 suite aux prochains projets déjà connus.

5. Instruction publique et culte

52.3522 Enseignement secondaire ASIGOS

Notre participation aux frais de l'ASIGOS se termine le 31.12.2016.

6. Police

Pas de commentaire particulier

7. Sécurité sociale

72.351 Participation au régime social cantonal
CHF 256'085 Chiffres communiqués par le canton. (facture sociale).

73.351 AVASAD
La charge est de CHF 99.- / habitants

73.352 ARASPE
La charge est de CHF 30,77 / habitants

73.3521 Accueil journalier de l'enfance AJENOL
La commune subventionne les heures utilisées par les enfants domiciliés à Bournens, déduction faite du paiement des parents selon leur capacité financière.

8. Services industriels

81.311 Achat de matériel réseau d'eau
Le remplacement du déshumidificateur du pompage du Raffort sera fait en 2017.

81.4342 Taxe unique de raccordement au réseau d'eau
La municipalité a anticipé les factures qui seront émises en 2017 suite aux prochains projets déjà connus.

Conclusion

Tout en devant s'adapter à un nombre important de participations financières non maîtrisables à l'échelon communal, la Municipalité s'est efforcée d'établir un budget prudent et cohérent.

Le déficit projeté de CHF 15'640 pourrait être compensé par des recettes fiscales complémentaires.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil général d'adopter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL DE BOURNENS

- vu le préavis municipal N° 10 / 2016,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

ACCEPTÉ

Le budget 2017 tel que présenté.

Adopté par la Municipalité de Bournens en séance du 31 octobre 2016.

La Syndique

La Secrétaire

J. Zwahlen

N. Ticon

Approuvé par le Conseil général en séance du 1^{er} décembre 2016.

Le Président

La Secrétaire

C. Bocion

N. Ticon

Annexe : budget 2017

